

2012

Susan Hickey - #19763246

On April 5th, 2012, the Complaints Committee met to consider a complaint regarding a member reported for physically abusing a resident. The employer stated that the member was witnessed hitting a resident in the face.

The Complaints Committee considered the evidence, which included a written submission provided by the member admitting to hitting the resident after he grabbed her wrist hard enough to cause bruising to her arm. Pursuant to section 33 of the Act, the Board of Directors suspended the member's certificate of registration pending completion of the proceedings by the Discipline and Fitness to Practise Committee.

The resident resigned her certificate of registration and asked not to be sent before the committee. The Complaints Committee accepted the member's letter of resignation, but explained that the member's registration would remain suspended until she appeared before the committee.

Susan Hickey – # 19763246

Le 5 avril, 2012, le Comité de révision des plaintes s'est rencontré pour considérer une plainte se rapportant à une IAA reprochée d'abus physique envers un résident. L'employeur a déclaré que l'employée-membre avait été observée à frapper un résident au visage. À plusieurs reprises, le membre fut demandé si effectivement elle avait frappé le résident, et à chaque fois, elle nia le geste.

Le Comité d'examen des plaintes fit l'étude des éléments de preuve incluant une réplique présentée par ladite défenderesse-membre, dans laquelle elle avouait avoir frappé le résident lorsqu'il lui a saisi le poignet assez fort pour lui causer des contusions au bras. D'après l'article 33 de l'Acte, le Comité de révision des plaintes ordonna que le permis d'exercer du membre soit suspendu en attendant l'achèvement des procédures par le Comité de discipline.

L'IAA démissionna, remis son permis d'exercer et fit la demande de ne pas comparaître devant le Comité de discipline. Le Comité de révision des plainte accepta la lettre de démission du membre et lui expliqua que son permis d'exercer demeurerait suspendu jusqu'à ce qu'elle compareisse devant le Comité de discipline.